

FONCIERE FORESTIERE

Société en commandite par actions au capital de 10 154 700 euros

Siège social : PARIS (75009), 24 Rue de Clichy

521 860 700 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



A l'associé, aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FONCIERE FORESTIERE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

Les tensions géopolitiques créent des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise induit de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823- 7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à moyen-long terme et les stocks constituait un point clé de l'audit car elle requiert l'exercice du jugement au niveau des hypothèses structurantes retenues notamment pour la détermination des scénarios économiques, des projections financières ou des paramètres de valorisations retenus, notamment dans le contexte économique défavorable lié au contexte géopolitique.

Pour apprécier le caractère raisonnable des estimations, nous avons, avec l'aide de l'expert-comptable de la société, vérifié que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une méthode d'évaluation appropriée et des hypothèses raisonnables. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Marseille,
Le 5 juin 2026

PYTHEAS CONSEIL

Nicolas COURTOIS



FONCIERE FORESTIERE

24 rue de Clichy

75009 PARIS

Exercice clos le : 31 décembre 2025

SIRET : 52186070000017

Comptes annuels

BILAN ACTIF

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				25,11		22,96
Terrains	3 092 586,42	357 986,30	2 734 600,12		2 734 600,12	
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	91 533,24	38 937,97	52 595,27		44 988,00	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				6,83		6,26
Participations	758 340,00		758 340,00		758 340,00	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	3 942 459,66	396 924,27	3 545 535,39	31,95	3 537 928,12	29,22
Stocks et en-cours				45,09		41,06
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis	5 099 769,77	95 889,12	5 003 880,65		4 970 756,65	
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				1,30		1,29
Créances Clients et comptes ratt.	2 987,50		2 987,50			
Autres créances	140 739,11		140 739,11		155 686,22	
Charges constatées d'avance	21 217,08		21 217,08		20 456,60	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				21,06		27,31
Actions propres						
Autres titres	2 338 101,13	446,46	2 337 654,67		3 306 672,85	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	46 026,77		46 026,77	0,41	115 561,28	0,95
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	7 648 841,36	96 335,58	7 552 505,78	68,05	8 569 133,60	70,78
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	11 591 301,02	493 259,85	11 098 041,17	100	12 107 061,72	100

(2) Dont à moins d'un an

164 943,69

BILAN PASSIF

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 10 154 700,00)	10 154 700,00	91,50	11 134 100,00	91,96
Primes d'émission, de fusion, d'apport	764 554,10	6,89	718 524,10	5,93
Écarts de réévaluation	1 114 065,00	10,04	1 114 065,00	9,20
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 172 967,95	-10,57	-831 798,85	-6,87
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	13 440,22	0,12	-341 169,10	-2,82
Subventions d'investissement	17 414,69	0,16	18 347,07	0,15
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	10 891 206,06	98,14	11 812 068,22	97,56
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	139,70		139,70	
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	193 863,92	1,75	240 074,03	1,98
Dettes fiscales et sociales	2 118,10	0,02	19 806,45	0,16
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	878,43	0,01	25 262,60	0,21
Produits constatés d'avance	9 834,96	0,09	9 710,72	0,08
TOTAL DES DETTES (1) (III)	206 835,11	1,86	294 993,50	2,44
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	11 098 041,17	100	12 107 061,72	100

(1) Dont à moins d'un an

206 833,21

COMPTE DE RÉSULTAT

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	63 771,11	49 889,08	13 882,03	27,83
Montant net du chiffre d'affaires	63 771,11	49 889,08	13 882,03	27,83
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions	7 237,50		7 237,50	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	57 929,00		57 929,00	
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	2 529,99	1 769,42	760,57	42,98
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	131 467,60	51 658,50	79 809,10	154,49
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks	24 805,00	320 535,32	-295 730,32	-92,26
Autres achats et charges externes	213 780,60	220 769,34	-6 988,74	-3,17
Impôts, taxes et versements assimilés	39 745,88	42 042,95	-2 297,07	-5,46
Salaires	11 132,44	11 212,11	-79,67	-0,71
Cotisations sociales	2 911,82	3 021,26	-109,44	-3,62
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 286,73	2 259,64	2 027,09	89,71
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		357 986,30	-357 986,30	-100,00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		153 818,12	-153 818,12	-100,00
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	1 070,27	12,50	1 057,77	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	297 732,74	1 111 657,54	-813 924,80	-73,22
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-166 265,14	-1 059 999,04	893 733,90	84,31
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	160 272,26	243 019,37	-82 747,11	-34,05
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions	209,31	212 735,17	-212 525,86	-99,90
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières	21 168,58	41 312,67	-20 144,09	-48,76
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	181 650,15	497 067,21	-315 417,06	-63,46
Charges financières				

COMPTE DE RÉSULTAT

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	446,46	209,31	237,15	113,30
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	1 498,33	128 254,97	-126 756,64	-98,83
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 944,79	128 464,28	-126 519,49	-98,49
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	179 705,36	368 602,93	-188 897,57	-51,25
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	13 440,22	-691 396,11	704 836,33	101,94
Produits exceptionnels (VII)		451 138,57	-451 138,57	-100,00
Charges exceptionnelles (VIII)		100 911,56	-100 911,56	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		350 227,01	-350 227,01	-100,00
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	313 117,75	999 864,28	-686 746,53	-68,68
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	299 677,53	1 341 033,38	-1 041 355,85	-77,65
BÉNÉFICE OU PERTE	13 440,22	-341 169,10	354 609,32	103,94

Annexe comptable

SOMMAIRE ANNEXE

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	Produite
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	Produite
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	Produite
Dépréciations (832-1, 832-2, 832-8)	Produite
Etat des stocks (832-7)	Produite
Etat des échéances des créances (832-9)	Produite
Comptes de régularisation actif (832-10, 832-19)	Produite
Etat des échéances des dettes (832-15)	Produite
Comptes de régularisation passif (832-17, 832-19)	Produite

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 11 098 041,17 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 13 440,22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2015-06, n° 2016-07, n° 2017-01, n° 2017-03.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériel de transport	5,00	

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de synthèse des écarts relevés entre la valeur comptable des actifs et valeur estimée par l'expert forestier				
FONCIERE FORESTIERE				
Valorisation des actifs selon valeur d'expert au 31/12/2025				
FORETS	VEYTON	BOIS DU PIED	ANNAY	SALMONIERE
Valeur comptable au 31/12/2025	2 455 530	584 086	1 838 482	2 860 383
Terrain	617 372	136 796	289 432	1 400 541
Revalorisation terrain 2017	502 393	20 284	109 214	0
Revalorisation terrain 2024	223 556	98 777	159 841	
Terrain après revalorisation	1 343 321	255 857	558 487	934 921
Terrain - dépréciation	0	0	0	-357 986
Terrain après revalorisation et dépréciation	1 343 321	255 857	558 487	576 935
Stock	1 112 209	328 229	1 279 995	2 379 337
Stock - dépréciation	0	0	0	-95 889
Stock après dépréciation	1 112 209	328 229	1 279 995	2 283 448
Valeur expert forestier au 31/12/2025	3 051 505	908 095	3 181 911	2 860 382
Terrain après revalorisation	1 052 079	280 432	745 681	473 029
Valorisation cynégétique et autres	333 333	31 249	84 152	103 905
Valorisation finale des peuplements après décote	1 666 093	596 414	2 352 078	2 283 448
Delta compta/expert foncier	42 091	55 824	271 346	-1
Delta compta/expert stock	553 884	268 185	1 072 083	0
Plus value hors bilan	2 263 412			

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement des provisions pour dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks de bois sont valorisés sur la base d'un rapport d'un expert forestier lors de leur acquisition.

Au 31/12/2025, le stock se répartit de la façon suivante :

- Forêt du Veyton : 1 112 209 €
- Forêt du Bois du Pied : 328 229 €
- Forêt d'Annay : 1 279 995 €
- Forêt La Salmonière : 2 379 337 €

Les sorties de stock sont évaluées de la manière suivante :

Coût d'acquisition = Coût de revient X Vol vendu = (Volume origine révisé en fonction croissance, observée par inventaire périodique) X (volume vendu correspondant).

Au cours de l'exercice, il a été constaté une variation de stock pour un montant de 24 805 €.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Une provision pour dépréciation de stock est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur de réalisation des stocks déterminée par un expert forestier.

Le stock de la Forêt de La Salmonière est déprécié à hauteur de 96 k€ incluant la reprise de 58 k€ réalisée au cours de l'exercice 2025.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immo's début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Terrains	3 092 586,42		
Installations générales, agencements et aménagements divers	53 882,76		11 894,00
Matériel de transport	25 756,48		
TOTAL	3 172 225,66		11 894,00
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	758 340,00		
TOTAL	758 340,00		
TOTAL GENERAL	3 930 565,66		11 894,00

	Diminution		Valeur brute des immo's fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Terrains			3 092 586,42	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			65 776,76	
Matériel de transport			25 756,48	
TOTAL			3 184 119,66	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			758 340,00	
TOTAL			758 340,00	
TOTAL GENERAL			3 942 459,66	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencs divers			8 894,76	4 286,73		13 181,49
Matériel de transport			25 756,48			25 756,48
TOTAL			34 651,24	4 286,73		38 937,97
TOTAL GENERAL			34 651,24	4 286,73		38 937,97

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Terrains	357 986,30			357 986,30
TOTAL	357 986,30			357 986,30
TOTAL GÉNÉRAL	357 986,30			357 986,30

ETAT DES STOCKS

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Produits	5 124 574,77		24 805,00	5 099 769,77
TOTAL	5 124 574,77		24 805,00	5 099 769,77

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS ET EN-COURS

	Mode utilisé pour le calcul de la dépréciation	Montant N	Montant N-1
Produits		95 889,12	153 818,12
TOTAL		95 889,12	153 818,12

ETAT DES CRÉANCES

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	2 987,50	2 987,50	
Taxe sur la valeur ajoutée	105 073,30	105 073,30	
Divers	18 647,50	18 647,50	
Groupe et associés (2)	12 770,21	12 770,21	
Débiteurs divers	4 248,10	4 248,10	
Charges constatées d'avance	21 217,08	21 217,08	
TOTAL	164 943,69	164 943,69	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	21 217,08
TOTAL	21 217,08

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	18 647,50
TOTAL	18 647,50

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	139,70	139,70		
Fournisseurs et comptes rattachés	193 863,92	193 863,92		
Personnel et comptes rattachés	607,32	607,32		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 508,40	1 508,40		
Taxe sur la valeur ajoutée	0,48	0,48		
Autres dettes	878,43	878,43		
Produits constatés d'avance	9 834,96	9 834,96		
TOTAL	206 833,21	206 833,21		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	9 834,96
TOTAL	9 834,96

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	139,70
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 228,00
Dettes fiscales et sociales	873,20
TOTAL	28 240,90

SOMMAIRE

FONCIERE FORESTIERE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Comptes annuels	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5
Annexe comptable	7
Sommaire annexe	8